



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
RUE DU HA ET BD DU 5 JANVIER 1945  
DU 30 MARS AU 29 MAI 2007**

*EH/CB  
APM 07/0271*

*Le Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code  
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par l'entreprise LACOMBE RESEAUX,  
sise 7 rue Raymond Baillou, B.P.27 - 17800 PONS, en date du  
08 mars 2007,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers  
de la route pendant toute la durée des travaux,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : L'entreprise LACOMBE RESEAUX est autorisée à effectuer des  
travaux (ouverture de tranchée pour pose de réseaux d'éclairage public  
en souterrain et dépose de supports bétons) rue du Hâ et bd du 5  
Janvier 1945 du 30 mars au 29 mai 2007.*

*ARTICLE 2 : La circulation sera interdite « sauf riverains » rue du Hâ  
ainsi que la circulation des piétons et la chaussée sera rétrécie bd  
du 5 Janvier 1945 pendant toute la durée des travaux.  
La circulation sera rétablie le soir rue du Hâ.*

*ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur les voies précitées aux  
droits du chantier, pendant toute la durée des travaux.*

*ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation  
seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant  
toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.*

*ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions  
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de  
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force  
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 08 mars 2007*

*Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 13 mars 2007*

*Le Maire,  
H. LE GUEUT*